



Nombre de conseils : ID : 040-200069417-20241001-2024_121-DE

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 41

- dont « pour » : 41

- dont « contre » : 0

- abstention : 0

Délibération n°2024-121

Date de la convocation : 25 septembre 2024

Objet : Attribution d'une subvention à la fédération internationale de pelote basque

Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Mouscardès, salle du Quillier, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Thierry CALOONE, François CLAUDE, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie-Josée SIBERCHICOT, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT, Fabienne THUILLER

Étaient excusés : Guy BAUBION BROYE, Marie-Françoise LABORDE,

Procurations : Christian DAMIANI à Julien PEDELUCQ, Dominique DUPUY à Jean-François LATASTE, Christian FORTASSIER à Didier MOUSTIE, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Liliane MARBOEUF, Jean-Luc SEMACOY à François CLAUDE,

Absents : Estelle LEVI, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Jean-François LATASTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2024-32 en date du 26 mars 2024 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2024,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2024-61 en date du 14 mai 2024 portant attribution de subvention aux associations pour 2024

Vu la demande de la fédération internationale de pelote basque

VU la présentation de la demande en bureau du 23 septembre 2024 et en conférence des maires du 24 septembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 750 € à la fédération internationale de pelote basque
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2024 de la Communauté de communes ;
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

